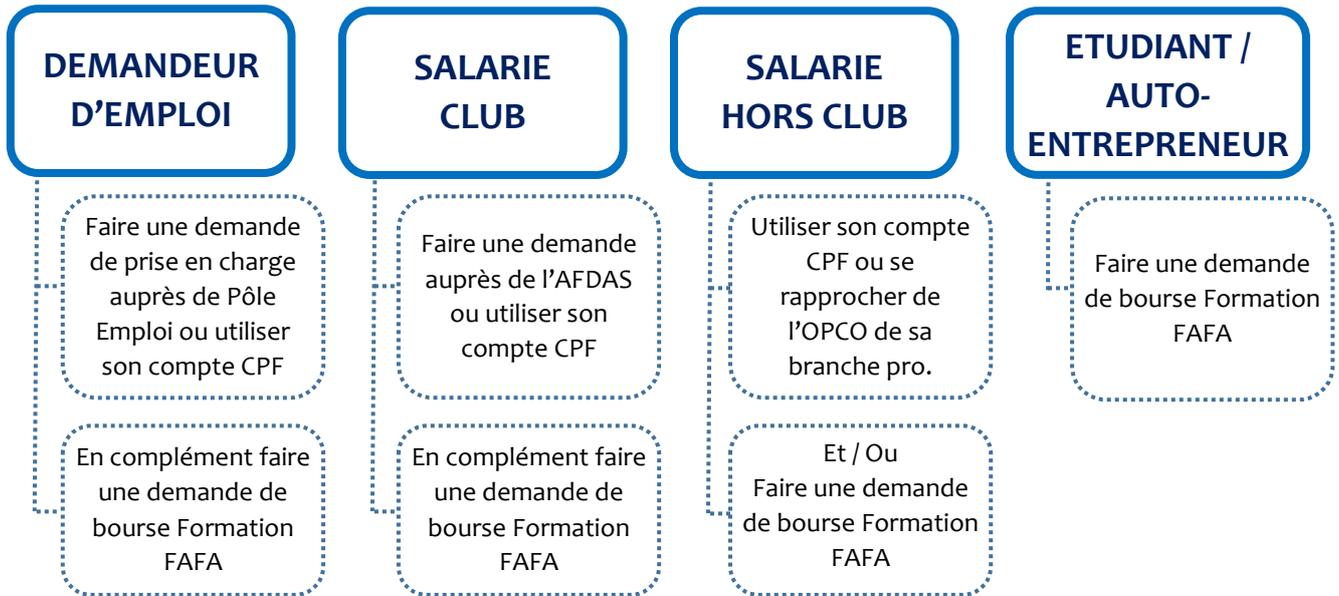


**FINANCER MA FORMATION  
PROFESSIONNELLE**



## Formation Professionnelle BEF / BMF / VAE



## Formation Professionnelle BEF / BMF – En apprentissage

Concernant l'apprentissage, les démarches sont effectuées par le CFA des Métiers du Football.

### Contact :

Nicolas EYEGHE MINKO

[neyegheminko@fff.fr](mailto:neyegheminko@fff.fr)

01 70 22 40 57

Vous pouvez néanmoins effectuer une demande de Bourse de Formation F.A.F.A. afin d'obtenir une aide sur les frais de déplacement et/ou d'hébergement et de restauration pour les semaines de formation en centre.

## Formation Professionnelle Continue – FPC

Si vous êtes salarié d'un club, vous pouvez obtenir une prise en charge par l'intermédiaire de votre opérateur de compétence (OPCO) qui est l'AFDAS.



## BOURSE FORMATION FAFA

L'objectif du FAFA Formation est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football.

Pour ce faire, la Fédération souhaite les accompagner en cofinçant la formation des éducateurs, des dirigeants bénévoles ainsi que des permanents de clubs.

Afin de pouvoir présenter une demande de cofinancement, le porteur de projet doit être :

- ❖ soit licencié à la FFF
- ❖ soit un club amateur affilié à la FFF

Pour certains profils de stagiaire, l'aide est accordée sous réserve que le demandeur ait sollicité en parallèle le financement d'une partie du coût de la formation auprès d'un organisme extérieur (Pôle Emploi pour les demandeurs d'emplois, OPCO pour les salariés des clubs (ex : AFDAS), ...).

Pour toute formation initiale ou spécifique commençant avant le 31 décembre 2019, les stagiaires pourront envoyer leur dossier complet jusqu'au 31 octobre 2019.

**ATTENTION : Les clubs à statut professionnel ainsi que les licenciés de ces clubs, ne sont pas éligibles à la bourse formation du FAFA.**

Le dossier Bourse Formation FAFA vous sera remis au début de votre formation et sera également téléchargeable sur notre site internet.





# LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)



Salarié du privé ou demandeur d'emploi, le compte personnel de formation a été créé pour vous permettre de bénéficier d'heures de formation tout au long de votre vie professionnelle, pour vous former régulièrement.

## Comment consulter vos droits de formation ?

Pour connaître le montant de vos droits de formation, vous devez vous connecter à votre compte formation depuis le portail web ou l'application mobile *Mon compte formation* à l'aide votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe habituel.

## Comment sont calculés vos droits de formation ?

### ❖ Salarié de droit privé :

Pour un travail à mi-temps ou plus (sur une année complète), votre compte sera alimenté à hauteur de 500€ maximum par an dans la limite d'un plafond total de 5000€. En dessous d'un mi-temps, vos droits sont calculés au prorata de votre activité.

### ❖ Personne en recherche d'emploi :

Les périodes de chômage ne permettent pas d'acquérir des droits de formation. Toutefois vous pouvez utiliser vos droits déjà acquis pour vous former.



## LE DISPOSITIF S.E.S.A.M.E.

La DRDJSCS d'Occitanie décline le dispositif SESAME : Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement, sur l'ensemble de son territoire.

Cette aide a pour objectif d'accompagner des jeunes vers une qualification professionnelle visant un emploi dans le sport ou l'animation.

Le dispositif SESAME est assujéti à des **critères** :

### Des critères d'âge (impératifs) :

- ❖ 16-25 ans révolus
- ❖ Ou 16 - 30 ans non révolus pour les personnes reconnues en situation de handicap

ET

### Des critères géographiques :

- ❖ Résider au sein d'un Quartier Politique de la Ville (QPV), d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou d'une commune des PETR ou EPCI engagés dans un contrat de ruralité

OU

### Des critères sociaux:

- ❖ Jeune sans soutien familial (dont le foyer ne dispose pas de revenus ou de ressources suffisantes pour le soutenir dans son parcours vers l'insertion ou l'autonomie)
- ❖ Bénéficiaire de la Garantie Jeunes
- ❖ Résidant en Foyer de Jeunes Travailleurs
- ❖ En cours ou fin d'accompagnement Ecole de la 2ème chance ou Centre Epide
- ❖ Jeune mineur bénéficiant d'un suivi PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)
- ❖ Bénéficiaire de l'Aide Sociale à l'Enfance ou d'un Contrat Jeune Majeur
- ❖ Réfugiés

Un financement d'accompagnement à hauteur de plus ou moins 2 000 € par jeune peut être mobilisé pour la réalisation d'un parcours de formation.



## PÔLE EMPLOI



Si vous êtes demandeur d'emploi, consultez votre conseiller Pôle Emploi avant d'entamer toutes les démarches et pour valider votre dossier de formation.

Le conseiller vérifiera avec vous votre situation par rapport à votre rémunération durant le stage et les possibilités de prise en charge ainsi que les conditions administratives liées à la formation.

Selon la formation visée et votre situation personnelle, votre contribution au financement de votre formation sera différente. Il est donc important pour vous de faire le point sur ce que vous percevrez pendant la formation et sur les coûts qui resteront à votre charge.

### LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

1 Route de Cépet – BP 200 - 31180 Castelmaurou  
Tel. +33 (0)5 61 37 67 99 – Fax +33 (0)5 61 37 61 88  
Mail : [formation@occitanie.fff.fr](mailto:formation@occitanie.fff.fr)  
Web : <https://occitanie.fff.fr>



Siret n°776 945 750 000 37 Code NAF : 93 12 Z  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 733 100 120 31 auprès du préfet de la région



## L'AFDAS

# Afdas.

OPÉRATEUR DE VOS COMPÉTENCES

L'AFDAS est l'opérateur de compétences (OPCO) des secteurs du Sport et du Golf, de la Culture, de la Communication, des Médias, des Télécoms et des activités liées au tourisme et aux Loisirs.

Le plan de développement des compétences : les actions individuelles.

Qu'est-ce que c'est ? Des actions que l'employeur met en œuvre pour ses salariés afin de développer leurs compétences. Comment les financer ? Transmettez votre demande de prise en charge ou d'aide financière à l'AFDAS en vous rendant directement sur votre portail dédié sur le site de l'AFDAS : [www.afdas.com](http://www.afdas.com)

### Les étapes d'une demande de financement

1. Vous adressez à l'AFDAS votre demande de financement
2. L'AFDAS vous adresse un accord de prise en charge
3. L'AFDAS adresse à l'organisme de formation l'accord de financement et le nom du stagiaire
4. L'organisme convoque le participant
5. Après la formation, l'organisme adresse à l'AFDAS la facture
6. L'AFDAS règle l'organisme (vous n'avez rien à payer)

### Contacts de l'AFDAS sur le plan régional :

#### Délégation Régionale Occitanie

Immeuble le Thèbes – 68 Allée de Mycènes – 34000 MONTPELLIER

Télélphone : 04 91 99 34 54

#### Bureau de Toulouse

Centre d'affaires Multiburo – 59 Allées Jean Jaurès – 31000 TOULOUSE

Téléphone : 05 67 31 45 06

#### LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

1 Route de Cépet – BP 200 - 31180 Castelmaurou  
Tel. +33 (0)5 61 37 67 99 – Fax +33 (0)5 61 37 61 88  
Mail : [formation@occitanie.fff.fr](mailto:formation@occitanie.fff.fr)  
Web : <https://occitanie.fff.fr>



Siret n°776 945 750 000 37 Code NAF : 93 12 Z  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 733 100 120 31 auprès du préfet de la région